

DÉPARTEMENT DU NORD

—\*—

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

—\*—

CANTON DE LE CATEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET : Autorisation d'engagement d'un cabinet conseil chargé de la recherche d'un médecin généraliste.**

### Séance ORDINAIRE

5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la maison commune, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 29 août 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Président :** Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : **19**

**11 présents :** Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Christophe LEBRUN, 3ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERYBA, Christian PECQUEUX, Chloé GOMANNE.

**1 absente excusée :** Angèle DUPUY

**2 absents :** Marie-Thérèse DESICY et Fabienne DUBUS

**Procurations :** Mme Nicole GOURMEZ à M. Didier MARECHALLE  
Mr Franck DEFOSSEZ à Mme Francine RICHEZ  
Mme Annie WYART à Mr René SCAILTEUX  
Mme Cécile COLPIN à Mr Julien GOEMAERE  
Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

**Secrétaire de séance :** Mme Francine RICHEZ

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après quelques rencontres informelles avec les professionnels de santé exerçant sur la commune, une réunion de l'ensemble des professionnels de la commune s'est tenue le 5 juin dernier.

L'objectif de cette rencontre était de recueillir les attentes et les aspirations des professionnels de santé en vue de pérenniser l'accès aux soins sur la commune de Busigny en anticipant le départ à moyen terme du médecin généraliste de la commune.

De cet échange, il ressort :

SLOW

accompagner le candidat auprès de l'Ordre des Médecins, de la CPAM, de l'ARS (aides) de l'Urssaf en vue de son installation. Cette prestation comprend la préparation des documents, l'organisation des rendez-vous.

Prix du forfait accompagnement : **2 800,00 euros HT**.

Le règlement du forfait accompagnement est à faire en même temps que celui du solde du forfait recrutement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à engager le cabinet Ceteris Medical en vue du recrutement d'un médecin généraliste aux conditions exposées et à signer tous documents relatifs à cette mission de recrutement dans le cadre du forfait recrutement et du forfait accompagnement.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à **12 voix pour et 4 contre** d'autoriser Monsieur le maire à conclure avec Ceteris Medical un contrat de recrutement incluant le forfait recrutement et accompagnement.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Francine RICHEZ

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

Certifié exécutoire par la transmission  
en Sous-Préfecture le 9 septembre 2024  
et l'affichage à Busigny le 9 septembre 2024

